

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-105**

**Objet :** Création du Diplôme de thérapeutique avancée en rhumatologie, base d'utilisation des ondes de choc et thérapies régénératives (PrP).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

**Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'avis du Conseil académique du 7 juillet 2022 ;

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation ;

**Approuve** la création du Diplôme de thérapeutique avancée en rhumatologie, base d'utilisation des ondes de choc et thérapies régénératives (PrP) de la Faculté de Médecine, comme annexé à la présente délibération.

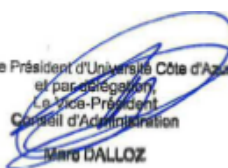
**Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 17 voix pour et 7 voix contre.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **24**

Fait à Nice, le 12 juillet 2022

  
Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-105**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 21 JUILLET 2022  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :  
*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire*

PRESENTATION DE LA FORMATION

3.1. Objectifs de la formation

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les connaissances et compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue).
- Lien avec les axes stratégiques Recherche, le cas échéant.

Il s'agit d'une formation apportant les bases pour l'utilisation de thérapeutiques avancées dans différents domaines de la rhumatologie :

- Les thérapeutiques ciblées sont les ondes de choc et les injections de PrP sous échographie. Il s'agit de pratiques pour lesquelles, à ce jour, il n'existe pas d'enseignement spécifique et notre diplôme universitaire a pour objectif d'apporter les bases de leur utilisation.
- Elle comprendra des modules spécifiques axés sur les ondes de choc, comprenant les bases de fonctionnement, le mode d'action physiopathologique, les indications et un module de travaux pratiques sur le maniement des appareils.
- Des modules sur l'utilisation des injections de PrP sous échographie, comprenant les bases physiopathologiques de leur utilisation, les indications (articulations cibles et pathologies), utilisation de l'échographe pour les infiltrations et un module de travaux pratiques en présentiel pour le maniement du matériel.

3.2. Compétences attendues

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue)

A l'issue de la formation les apprenants sauront poser les indications de ces techniques avancées ainsi que leur limites et contre indications, maîtriser les techniques d'exécution (repérage anatomique et échographique)

3.3 cohérence des contenus

• Commentaires explicitant la cohérence des contenus, l'articulation des unités d'enseignements et le choix de l'équipe pédagogique au regard des objectifs.

• La maquette des enseignements ainsi que la liste des intervenants seront fournis dans l'annexe "Fiche Maquette" et l'onglet 4

• Agissant de pratiques avancées, l'équipe pédagogique comprendra des médecins rhumatologues ayant l'habitude de l'utilisation des ces pratiques et pratiquant en activité hospitalière (Dr BARON CHU de BREST) et libérale (Dr Fichez, Hamisultane). De plus, ils sont tous considérés comme des référents de ces pratiques de par leur expertise (reconnaissance nationale voire internationale) mais aussi les outils pédagogiques qu'ils ont déjà réalisés ou contribué à réaliser dans l'utilisation de ces pratiques, le livre « gestes en Rhumatologie du DR BARON et DR HAMISULTANE » demeurant une référence dans le monde francophone. Tous les enseignants seront encadrés par le Pr Roux christian. PU-PH en rhumatologie au CHU de NICE.

• Cohérence des contenus : Ils sont construits dans une suite logique en partant de la base physiopathologique pour arriver à l'application

o Modules construits pour chaque pratique :

o Modules A : Bases fonctionnement ondes de choc, mode d'action physiopathologique, indications en elearning puis TP en présentiel

o Modules B : Bases utilisation et action PrP, mode d'action/ physiopathologie, Indications et articulations cibles, utilisation échographie en fonction articulation, puis TP démonstration en présentiel.

Ces modules sont construits de façon logique pour apporter la base de la compréhension du fonctionnement des techniques thérapeutiques, leur action dans chaque indication et donc leur intérêt et en se terminant sur la pratique permettre un encadrement optimal de l'étudiant pour lui permettre d'acquiescer et de s'approprier l'utilisation de ces techniques.

o

3.4. Modalités d'enseignement

o Les modalités d'enseignement mises en place : formation en présentiel, à distance, hybride.

o Les rythmes de formation (alternance, séquences de cours groupés, cours du soir, séance de regroupement...)

o L'adaptation à un public spécifique

• Les modalités d'enseignement seront basées sur des modules en elearning pour chacun des enseignements.

• 4 modules pour l'enseignement A et 4 modules pour l'enseignement B. Ces elearning seront réalisés en vue de cours du soir.

• Un présentiel sera requis pour les TP qui seront réalisés en juin. • Les enseignements seront adaptés à des publics spécifiques.

3.5. Positionnement dans l'environnement

• Le positionnement et la valeur ajoutée de la formation au sein de l'établissement dans un ou plusieurs champs

• La liste des formations de niveau équivalent, proches thématiquement, dans l'environnement régional (et dans certains cas dans l'environnement national ou international) en indiquant comment s'organise, s'il y a lieu, la coopération de ces formations dans un souci de lisibilité de la carte territoriale des formations.

• Cet enseignement est innovant et n'a donc pas d'équivalent au niveau national ni international d'où l'intérêt que porte la société savante internationale ISMST sur ce projet. Le seul enseignement pouvant s'en rapprocher est le DIU REGARDER dont le Pr Roux est le coordinateur local. Ce nouvel enseignement pourra venir se positionner en complément pour les étudiants ayant déjà obtenu de DIU REGARDER, mais ce n'est pas obligatoire de par la spécificité de ce nouvel enseignement.

3.6. Public visé et effectifs attendus

• Il pourra s'agir de rhumatologues médecins du sport, rééducateurs fonctionnels, chirurgiens orthopédistes qui auront accès au modules A et B et devront avoir obtenu leur thèse en médecine avant de débiter cette formation.

• Le vivier potentiel, comporte tous rhumatologues médecins du sports rééducateurs fonctionnels de la région mais aussi national et européens Car effectivement l'elearning permettra une participation à distance, mais obligera les inscrits à être présents pour les TP.

• Recrutement :

o La capacité sera de 35 places la première année

o Critères de sélection : Pour pouvoir avoir accès à cette formation, ils devront posséder un diplôme d'état : une thèse de médecine pour les Médecins. L'acceptation se fera sur lettre de motivation.

3.7. Liens avec le monde socio-économique :

• Préciser les partenariats participant à la mise en place de la formation et leurs modalités.

• Un partenariat avec l'ISMST (International Society for Medical Shockwave Treatment) qui représente plus de 1000 médecins et chercheurs dans 23 pays est prévu, par la suite un partenariat sera mis en place avec le syndicat des rhumatologues libéraux, ce qui permettra d'améliorer la visibilité du DU

3.8. Suivi de formation

• Préciser les événements liés à cette formation (date de création, modification, etc.)

création 2022/2023

FICHE DE SELECTION				
Date d'ouverture de la campagne :	aout 2022			
Date de fermeture de la campagne :	mi octobre 2022			
Date prévisionnelle de la commission de sélection :				
Capacité d'accueil :	35,00			
PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER		CRITERES D'APPRECIATION		
Relevé de notes du baccalauréat :	non			
Relevé de notes des études supérieures :	non			
Lettre de motivation et descriptif du projet professionnel :	Oui	Cohérence entre le diplôme envisagé et le descriptif du projet professionnel. Qualité rédactionnelle (orthographe, défaut de structure ou de syntaxe). Cohérence de la réflexion (développement de l'argumentaire).		
Curriculum Vitae détaillé :	Oui	Elément de synthèse permettant de découvrir les compétences utiles acquises dans le cadre d'expériences précédentes et de cerner des éléments de personnalité du candidat.		
Lettres de recommandation :	Oui	Facultatif	Ne rentre pas dans les critères de sélection mais permet d'apporter un soutien à la candidature.	
Niveau de langue en français pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger :	non			
Niveau de langue en anglais :	non			
Productions personnelles (dossier, bibliographie, mémoire, etc.)	non			
Justificatifs d'expérience professionnelle :	Oui	Facultatif	diplôme de médecine	
Document attestant d'une compétence complémentaire :	non			
Autre document (précisez):	non			
Entretien Oral :	non			

quette DU/DIU/DE : **Diplôme de thérapeutique avancée en rhumatologie, base d'utilisation des ondes de choc et thérapies régénératives**

UE DISCIPLINAIRES	Nombre à choisir par l'étudiant						
Intitulé UE (précisez si obligatoire) / PARCOURS	ECTS	Intitulé des matières (Eléments constitutifs d'UE – ECUE)	Coeff. des ECUE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Mutualisée ?(précisez avec quelle formation)
module A: base fonctionnement ondes de chocs		ondes de choc base et mode d'action	1	5			
module A: physiopathologie arthrose		physiopathologie arthrose	1	3			
module A: indication ondes de chocs		ondes de choc physiopathologie	1	2			
module A: indications ondes de chocs		ondes de choc indication	1				
module B: physiopathologie arthrose et mode action PRp		PrP physiopathologie	1	2			
module B: indications PrP		indications PrP et types de PrP	1	5			
module B: mode d'action et usage		PrP indications et différents types de Prp, mode d'action	1	3			
module B: Usage PrP et types de PrP		PrP indications et différents usages	1				
Stage					14		
				20	14	0	